



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 28 septembre 2022

« Petites villes de demain » Pontcharra au cœur d'un programme de revitalisation

Dans le cadre du dispositif "Petite Ville de Demain", Laurent Prévost, préfet de l'Isère, est venu à la rencontre de la commune de Pontcharra et de la Communauté de communes du Grésivaudan pour une matinée consacrée à la revitalisation des territoires.

Convention de sécurité

Une convention de sécurité, signée au sein de la gendarmerie de Pontcharra par Laurent Prévost, préfet de l'Isère, le général Yann Tréhin, commandant du groupement de Gendarmerie de l'Isère, Christophe Borg, maire de Pontcharra, et Henri Baile, président de la communauté de communes Le Grésivaudan, souligne la mobilisation conjointe de la gendarmerie et de la commune pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population.

La gendarmerie apporte son expertise à la commune de Pontcharra dès la conception des projets de redynamisation de territoire, renforce sa présence et sa visibilité sur le terrain et sa coopération avec la police municipale. Elle engage des actions de prévention, notamment sur les sujets de cybersécurité et de violences intrafamiliales, addictions, sécurité routière... La commune intègre les enjeux de sécurité dans ses projets d'aménagement, développe la vidéoprotection et renforce la présence de la police municipale aux côtés des patrouilles de gendarmerie.

« Cette convention est la deuxième du département, après celle de Villard-de-Lans. Elle s'inscrit dans la volonté, portée par le gouvernement, de partenariat et de coordination entre la police municipale et les forces de l'ordre nationales, avec une plus grande présence sur le terrain pour être au contact de la population pour des actions de prévention et, quand c'est nécessaire, de répression », souligne Laurent Prévost.

Opération de revitalisation du territoire

Un avenant à la convention de l'Opération de revitalisation de territoire (ORT) pour le Grésivaudan a été signé par le préfet et les acteurs locaux : Henri Baile, président de la Communauté de communes Le Grésivaudan, Christophe Borg, maire de Pontcharra, Patrick Beau, maire de Villard-Bonnot, Philippe Lorimier, maire de Crolles, et Christophe Suszylo, conseiller départemental de l'Isère.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr

Le Grésivaudan est le premier territoire de l'Isère à avoir mis en place une ORT sur trois communes, Crolles, Villard-Bonnot et Poncharra, avec pour objectif, l'amélioration des conditions de vie sur ces communes et l'émergence d'opérations structurantes sur ces territoires. Cet avenant, dit de phase opérationnelle, fait suite à la signature de la convention-cadre signée le 9 janvier 2020 qui marquait une phase d'initialisation et de diagnostics. Cet avenant actualise le calendrier et permet de développer les actions sur les communes concernées et plus particulièrement la commune de Pontcharra en enrichissant son programme "Petite Ville de Demain" (PVD). Les trois enjeux principaux abordés dans les programmes d'action concernent :

- la production de logements à un coût abordable permettant aux jeunes du territoire de se loger et à des jeunes ménages avec enfant de venir s'installer ;
- le développement de l'économie dite présenteielle et du commerce de proximité et de centre-bourg ;
- la transition énergétique avec une volonté de revaloriser le cadre de vie.

« L'Opération de revitalisation de territoire doit permettre un développement équilibré du territoire en proposant des logements de qualité et abordables, en régulant l'urbanisme commercial, tout en offrant aux habitants un territoire attractif où il fait bon vivre », affirme Laurent Prévost.

Petites villes de demain

Ces signatures interviennent dans le cadre du programme « Petites villes de demain », développé par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) dont bénéficie la commune de Pontcharra. L'objectif du programme est d'améliorer les conditions de vie des communes de moins de 20000 habitants et des territoires aux alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45>

ÉcoQuartier

Par ailleurs, une charte ÉcoQuartier à Pontcharra a été signée entre le maire de la commune et la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour le quartier Bayard où le préfet s'est rendu pour constater les besoins de réhabilitation. Cette opération fait partie intégrante du programme PVD porté par la commune. Le label ÉcoQuartier est l'un des piliers de la démarche proposée par les ministères de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et de la Transition écologique et solidaire. Elle recense 20 engagements pour intégrer toutes les dimensions d'un aménagement durable dans un projet de renouvellement urbain.

www.ecoquartiers.logement.gouv.fr

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38